

De : Stein, Anne (DDC)

Envoyé : 22 janvier 2010 16:14

À : Leger, Claude

Cc : Lavoie, Gilles (DDC)

Objet : Consultation concernant l'abrogation de la Loi sur le marquage des bois

M. Simard,

L'examen de la documentation soumise par le Service des Affaires législatives du secteur Forêt Québec du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, quant à la proposition d'abroger la Loi sur le marquage des bois ainsi que les règles régissant le marquage sur les bois de service, permet de conclure à la pertinence de cette proposition. L'abrogation de cette loi maintenant désuète en raison de la disparition du flottage de bois permettra d'alléger et de mettre à jour le cadre réglementaire.

Dans la perspective d'une consultation ultérieure, nous vous invitons, par ailleurs, à communiquer avec le Bureau du sous-ministre du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de qui relève la Direction des Affaires juridiques plus directement concernée par ces questions.

Au plaisir.

Anne Stein, M.Sc.f.

Coordonnatrice, Forêt Québec
Relations canadiennes et internationales
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 10ième étage
QUÉBEC (Québec) G1S 4X4
Téléphone: (418) 627-8658 (4008)
Télécopieur: (418) 627-4335
Courriel : Anne.Stein@mrnf.gouv.qc.ca